



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Budapest (Hongrie), 19-21 janvier 2022

**Progrès accomplis par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe
et l'Asie centrale en ce qui concerne les principales recommandations
formulées lors de la quarante et unième session
de la Commission européenne d'agriculture**

Résumé

Le thème technique principal de la quarante et unième session de la Commission européenne d'agriculture était «La santé des végétaux en Europe et en Asie centrale». La Commission a examiné des questions relatives à la protection des végétaux contre les organismes nuisibles dans la région et formulé des recommandations dans les sous-domaines techniques suivants:

- importance de la santé des végétaux pour l'Europe et l'Asie centrale;
- organismes nuisibles des végétaux dans le contexte du changement et de la variabilité climatiques, de la sécurité alimentaire et des risques pour la biodiversité;
- impacts du commerce mondial et de la mobilité humaine sur la santé des végétaux en Europe et en Asie centrale.

La Commission a adopté plusieurs recommandations à l'intention des membres et de la FAO.

Le présent document contient un bref compte rendu des activités liées à la santé des végétaux et des résultats obtenus en rapport avec les recommandations adressées à la FAO, qui peuvent être regroupées en plusieurs volets, comme suit:

- fournir un soutien technique aux pays aux fins du renforcement de leurs capacités en matière de protection des végétaux, notamment de la mise en conformité avec les normes internationales;
- sensibiliser à l'importance de la santé des végétaux pour la sécurité alimentaire et le développement économique, notamment par un soutien à des programmes de formation visant à mettre en commun les connaissances sur les défis liés aux risques phytosanitaires et les moyens d'y faire face;

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- recueillir davantage de données sur les liens entre le changement climatique et les problèmes causés par les organismes nuisibles;
- soutenir les efforts déployés par les pays pour renforcer leur coopération internationale sur les questions phytosanitaires.

Malgré la pandémie de covid-19, la FAO a pu donner suite en grande partie aux recommandations issues de la session de la Commission, étant entendu qu'elles ne deviennent pas caduques au bout de deux ans, mais qu'elles constituent une orientation permanente pour les activités de la FAO dans le domaine de la santé des végétaux en Europe et en Asie centrale. La pandémie a généralement entraîné le report de certaines activités, mais pas leur annulation.

I. Contexte

1. La quarante et unième session de la Commission européenne d'agriculture (ECA), qui s'est tenue à Budapest (Hongrie) les 1^{er} et 2 octobre 2019, avait pour thème technique principal «La santé des végétaux en Europe et en Asie centrale».
2. À cette session, la Commission a adopté une série de recommandations à l'intention des membres de la région et de la FAO¹.
3. Dans ce contexte, la FAO a été priée de prendre les mesures suivantes:
 - apporter un appui technique aux pays aux fins du renforcement de leurs capacités en matière de protection des végétaux, notamment de la mise en conformité avec les normes internationales;
 - sensibiliser à l'importance des questions de santé des végétaux pour la sécurité alimentaire et le développement économique, notamment par un soutien à des programmes de formation visant à mettre en commun les connaissances sur les défis liés aux risques phytosanitaires et les moyens d'y faire face;
 - recueillir davantage de données sur les liens entre le changement climatique et les problèmes causés par les organismes nuisibles;
 - soutenir les efforts déployés par les pays pour renforcer leur coopération internationale sur les questions phytosanitaires.
4. Le présent document vise essentiellement à rendre compte des principaux résultats des activités menées par la FAO pour donner suite aux recommandations relatives à la santé des végétaux formulées par la Commission à sa quarante et unième session. Le soutien fourni par la FAO est adapté aux priorités nationales des membres énoncées dans les documents relatifs à la programmation par pays et s'inscrit dans la réalisation des priorités régionales établies par la Conférence régionale pour l'Europe à sa trente-deuxième session².
5. La deuxième section du présent document donne un aperçu des résultats obtenus en matière de santé des végétaux dans la région, chaque chapitre correspondant à un volet des recommandations formulées par la Commission à l'intention de la FAO, comme indiqué précédemment. La troisième section traite des effets de la covid-19 sur l'exécution par la FAO de ses activités de soutien technique dans la région.

II. Résultats des activités menées par la FAO dans le domaine phytosanitaire en Europe et en Asie centrale

6. Le soutien apporté par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) aux pays de la région, qui s'inscrit dans une démarche globale et multisectorielle, répond aux priorités régionales conformément au cadre programmatique des initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Europe à ses trente et unième et trente-deuxième sessions. La protection des végétaux contre les organismes nuisibles fait partie intégrante des systèmes de production végétale, que les végétaux soient destinés à l'alimentation ou non, et concerne également les plantes sauvages.

¹ Le rapport de la quarante et unième session de la Commission européenne d'agriculture peut être consulté à l'adresse suivante: www.fao.org/3/nb770fr/nb770fr.pdf.

² Le document intitulé «Résultats et priorités de la FAO dans la région», présenté à la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe, peut être consulté à l'adresse suivante: www.fao.org/3/nc229fr/nc229fr.pdf.

En fonction de la portée des différents programmes ou projets, les questions liées à la protection des végétaux peuvent constituer un objectif en soi ou faire partie d'une approche sectorielle ou multisectorielle plus large.

7. La protection contre les organismes nuisibles est importante pour les catégories de végétaux suivantes:

- les végétaux destinés à l'alimentation humaine ou au fourrage;
- les végétaux forestiers;
- les végétaux destinés à servir de matières premières pour la transformation industrielle (bois, huiles, fibres, etc.);
- les végétaux cultivés à des fins ornementales (fleurs coupées, plantes en pot, plantes dans les jardins domestiques ou les espaces publics, arbres plantés dans les villes, les parcs, les rues, les zones touristiques ou le long des routes ou des chemins);
- la flore sauvage, qui fait partie des écosystèmes naturels et de la biodiversité.

8. Étant donné que la protection des végétaux est importante pour les plantes sauvages tout autant que pour les plantes cultivées, que ce soit dans des exploitations de petite ou de grande taille à des fins alimentaires ou non, ainsi que pour la protection des habitats naturels, elle peut contribuer à l'approche globale adoptée dans un large éventail d'activités de développement qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre de toutes les initiatives régionales et axées sur divers aspects liés au développement agricole, comme la sécurité alimentaire, le commerce intérieur ou international, les moyens de subsistance et le développement économique des agriculteurs, la transformation des aliments ou la gestion des ressources naturelles. En outre, la protection des végétaux contribue à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD), notamment les ODD 1, 2, 8, 12, 13, 15 et 17.

9. La FAO soutient en permanence les efforts déployés par les membres de la région en vue de renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de la santé des végétaux et d'atteindre d'autres objectifs liés à la protection des végétaux. Elle s'emploie principalement à élaborer et à mettre en œuvre des projets portant sur divers aspects liés à la protection des cultures et des forêts contre les organismes nuisibles, mais aussi à organiser, seule ou en collaboration, des réunions sur la santé des végétaux et des forêts dans la région ainsi que les actions menées par le Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts, et à y prendre part.

1) Soutien technique aux pays pour renforcer les capacités de leurs systèmes de protection des végétaux

10. La FAO a donné suite aux recommandations visant à renforcer les capacités phytosanitaires des pays en mettant en œuvre des projets de développement dans le domaine de la protection des végétaux contre les organismes nuisibles, y compris la protection des forêts.

11. La place accordée à la protection des végétaux contre les organismes nuisibles varie selon les projets et dépend de leur envergure.

12. Certains projets portent exclusivement sur la protection des végétaux, en particulier sur le renforcement des systèmes nationaux, notamment les systèmes phytosanitaires (liés aux obligations en matière de commerce international dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV]), les systèmes axés sur l'utilisation durable des pesticides, tels que la protection

intégrée contre les organismes nuisibles, ou les systèmes de gestion des pesticides (autorisation, commercialisation et contrôle de la qualité). Les projets relatifs aux systèmes de lutte contre les organismes nuisibles transfrontières, tels que les criquets ou les rouilles du blé, constituent une catégorie distincte.

13. D'autres projets ont une portée plus large et se concentrent sur l'ensemble du système de production pour une culture ou une catégorie de cultures donnée, auquel cas la protection contre les organismes nuisibles constitue l'un des volets de l'approche globale appliquée à l'objet du projet. Bien que ce volet soit important pour tous les systèmes de production végétale, il l'est tout particulièrement pour les végétaux destinés à la plantation (semences, plants de pépinière, plants de pommes de terre, etc.) pour lesquels la qualité et l'absence d'organismes nuisibles font généralement l'objet d'une certification officielle, ou pour les cultures horticoles (par exemple, les fruits ou les légumes), qui nécessitent souvent une protection intensive contre les organismes nuisibles.

14. Les projets liés à la santé des forêts dans la région portent essentiellement sur l'amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers face à l'introduction et à la propagation d'espèces envahissantes et de foyers d'organismes nuisibles indigènes, ainsi que sur la mise en œuvre de systèmes phytosanitaires dans le secteur forestier.

1.1. Renforcement des capacités des systèmes phytosanitaires nationaux

15. Les systèmes phytosanitaires sont souvent perçus par les pays comme un outil important de leur développement. Ces systèmes sont considérés comme étant utiles non seulement pour augmenter la productivité de l'agriculture, mais aussi pour accéder à des marchés d'exportation pour les végétaux ou produits végétaux issus de la production locale ou pour fournir des informations sur la présence et la distribution des organismes nuisibles, ces informations servant de base à des programmes de protection contre les organismes nuisibles.

16. La FAO s'emploie, au moyen de projets de développement, à améliorer les systèmes phytosanitaires nationaux dans plusieurs pays de la région bénéficiant d'un programme de pays. Parmi les éléments des systèmes phytosanitaires qui sont en cours de développement et pour lesquels les pays se sont montrés les plus intéressés figurent notamment la surveillance, les systèmes de soutien aux zones exemptes d'organismes nuisibles et la certification phytosanitaire électronique.

17. Dans le cadre d'un projet régional qui relève de son Programme de coopération technique³, la FAO a aidé l'Arménie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la République de Moldova et l'Ukraine à renforcer leurs capacités phytosanitaires. Dans le cadre du projet, des formations ont été dispensées sur les systèmes de surveillance nationaux, les systèmes de certification phytosanitaire nationaux et sur la détection et l'identification de certains organismes nuisibles en laboratoire. En outre, la publication d'un manuel sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux à l'usage des inspecteurs a permis de renforcer le système phytosanitaire moldave.

18. La FAO collabore avec l'Azerbaïdjan en vue d'élaborer un projet visant à soutenir la modernisation du système national de surveillance des organismes nuisibles aux végétaux. On estime qu'un certain nombre d'organismes nuisibles sont absents du pays, mais il faudrait que cela soit confirmé par un système de surveillance rigoureux. Une fois les informations recueillies et analysées, elles

³ On trouvera de plus amples informations sur le Programme de coopération technique de la FAO à l'adresse suivante: www.fao.org/technical-cooperation-programme/fr/.

pourront servir de base à l'établissement de zones exemptes d'organismes nuisibles, ce qui pourrait grandement faciliter l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation pour les végétaux ou produits végétaux.

19. De plus en plus de pays s'intéressent au système mondial ePhyto⁴ récemment mis au point par le Secrétariat de la CIPV, qui permet l'émission et l'échange international de certificats phytosanitaires électroniques. En Europe et en Asie centrale, le système est utilisé par l'Union européenne (UE) et ses États membres et par l'Ouzbékistan. Il est testé par le Royaume-Uni, et il devrait prochainement être utilisé par la Norvège et l'Ukraine, qui ont été inscrits sur la liste des pays se préparant à adhérer au système. La FAO pourrait bientôt soutenir le projet d'adhésion de l'Ukraine dans le cadre d'une nouvelle initiative dont la préparation a débuté récemment. Outre l'adhésion au système ePhyto, l'initiative devrait soutenir l'établissement de zones exemptes d'organismes nuisibles dans le pays.

1.2. Renforcement des secteurs agricoles nationaux, y compris des aspects liés à la protection des végétaux

20. La FAO fournit les activités d'assistance technique présentées ci-après à un certain nombre de pays membres afin de répondre à leurs besoins prioritaires en ce qui concerne l'amélioration de la production végétale et des pratiques de gestion, y compris la protection efficace des végétaux.

21. La FAO soutient le renforcement des capacités nationales de la République de Moldova en matière de production de baies (fraises et framboises) par la mise en place de champs de démonstration, notamment pour la protection intégrée contre les principaux organismes nuisibles et maladies qui touchent les baies. Il s'agit de former des maîtres formateurs, de mettre en place des écoles pratiques d'agriculture ainsi que d'élaborer un manuel technique et du matériel de vulgarisation pour les formations futures.

22. En Arménie, la FAO fournit un soutien technique au moyen d'un projet pilote de démonstration et de formations portant sur les bonnes technologies et pratiques agricoles, notamment la protection intégrée contre les organismes nuisibles.

23. En Géorgie, la FAO soutient le secteur agricole dans le cadre d'un projet qui relève de la troisième phase du Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural (ENPARD) et qui vise à renforcer la capacité du pays à améliorer la prestation de services de vulgarisation aux petits agriculteurs afin d'accroître leur compétitivité. Le projet se concentre sur la mise en place et l'utilisation de parcelles de démonstration pour présenter des pratiques améliorées et des technologies et approches novatrices, notamment la protection intégrée contre les organismes nuisibles aux tomates, concombres et pommes de terre.

24. La FAO a mis en œuvre un projet spécifique pour développer les capacités des agriculteurs, des forestiers, des ménages ruraux et des experts nationaux en Abkhazie concernant les méthodes et les approches appropriées pour la protection intégrée contre les organismes nuisibles dans les cultures et les forêts. Les principaux résultats obtenus sont les suivants: 1) amélioration des services de vulgarisation grâce à la création d'un groupe de travail chargé de la protection des végétaux et de la santé des forêts; 2) élaboration d'une stratégie sur la santé des forêts en vue de prévenir et de gérer les espèces envahissantes ainsi que les organismes nuisibles et les maladies; 3) renforcement des capacités des agriculteurs grâce à la création d'écoles pratiques et à des démonstrations pilotes destinées à former les agriculteurs à la protection intégrée, l'accent étant mis sur les principales cultures et les principaux

⁴ Pour en savoir plus sur le système ePhyto de la CIPV, veuillez consulter le site suivant: www.ephytoexchange.org/landing/.

organismes nuisibles; 4) renforcement des capacités de mise en œuvre de programmes de protection intégrée contre les principaux organismes nuisibles des arbres forestiers.

25. La FAO appuie les efforts de renforcement des capacités déployés en Macédoine du Nord en vue de promouvoir la résilience du secteur agricole face au changement climatique. Il s'agit notamment d'améliorer les technologies et les pratiques novatrices de l'agriculture intelligente face au changement climatique en en faisant la démonstration sur des parcelles de terrain dans le cadre de formations destinées aux agriculteurs, y compris les pratiques de gestion des organismes nuisibles et des maladies en fonction de paramètres météorologiques et climatiques.

26. En Ouzbékistan, la FAO soutient l'amélioration de la production et de la gestion du riz. L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités du pays en matière de production et de gestion rizicoles intégrées afin d'accroître la productivité. Il mettra en avant des techniques de gestion intégrée des cultures de riz et des organismes nuisibles, qui seront mises en pratique dans le cadre de démonstrations et validées avec la participation des agriculteurs.

27. En Géorgie, la FAO soutiendra les capacités du Ministère de la protection de l'environnement pour la prestation de services de vulgarisation plus efficaces. Des démonstrations pilotes de techniques novatrices de production, de gestion, de traitement après récolte et de transformation seront mises en place dans le cadre de la formation de maîtres formateurs et d'écoles d'agriculture de terrain pour fournir des connaissances et des compétences techniques sur les pratiques de production et de gestion agricoles durables, y compris la protection intégrée contre les organismes nuisibles.

28. La FAO soutient la gestion intégrée des ressources naturelles dans les zones de production agricole exposées à la sécheresse et au sel dans le cadre d'un projet régional financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Turquie et en Ouzbékistan. Le projet vise à étendre les pratiques de gestion agricole durables et intelligentes face au changement climatique, telles que l'agriculture de conservation ou la protection intégrée contre les organismes nuisibles, et à soutenir la diversification des cultures afin de fournir l'adaptabilité et la résilience nécessaires face à la sécheresse et à la salinité des sols.

29. La FAO contribue à renforcer la résilience des forêts de pins face aux épidémies de scolytes au Bélarus et en Ukraine. À cette fin, elle s'emploie à favoriser la mise en place de procédures et de systèmes nationaux de santé forestière visant à répondre aux épidémies d'organismes nuisibles et au dépérissement des arbres qui en découle, à réviser les systèmes nationaux de surveillance et de suivi afin de mettre en place des systèmes d'alerte précoce fonctionnels, à améliorer la résilience des peuplements forestiers, notamment la santé forestière et l'atténuation de la sécheresse, et à renforcer les capacités nationales de communication et de coordination régionale sur les questions de santé forestière.

30. La FAO aide l'Azerbaïdjan à mettre en place un système national de production de plants de pommes de terre exempts d'organismes nuisibles. Comme la pomme de terre est une plante hôte pour de nombreux organismes de ce type, il convient d'établir des exigences pertinentes pour établir l'absence de tels organismes, puis de procéder à des échantillonnages et à des tests de laboratoire à toutes les étapes de la production, ce qui permet de satisfaire aux exigences et de certifier le produit comme étant exempt d'organismes nuisibles.

31. Avec le soutien de la FAO, la Géorgie met en œuvre un projet d'amélioration de son système de production de pépinières. Les principaux éléments liés à la santé des végétaux sont la création d'un stock de matériel source exempt d'organismes nuisibles et maintenu dans des conditions permettant d'éviter les infestations, ainsi que l'élaboration d'une réglementation pertinente sur l'enregistrement des pépinières et les contrôles officiels et la certification du matériel de pépinière en Géorgie, similaire à la

catégorie CAC (*Conformitas Agraria Communitatis*)⁵ de l'UE. En outre, afin de garantir l'absence d'organismes nuisibles dans le matériel de pépinière, la Géorgie prévoit d'introduire un système d'étiquetage, analogue au système de passeport phytosanitaire de l'UE⁶.

32. Afin de créer des conditions favorables à l'augmentation des exportations de produits alimentaires d'origine végétale et de mieux exploiter le potentiel existant du pays en matière de production végétale, le Tadjikistan s'emploie à améliorer ses systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux. Ce système phytosanitaire renforcé devrait être bénéfique pour les fruits (frais ou secs) et les légumes, l'objectif étant d'accroître leurs exportations.

33. En Ouzbékistan, la FAO soutient également les systèmes de santé des végétaux. Ce pays entend appliquer les dispositions de la CIPV et les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), ce qui permettra d'améliorer ses systèmes de protection des végétaux afin de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles, de renforcer la sécurité alimentaire et de stimuler les exportations de végétaux. Il cherche principalement à améliorer sa production de pommes de terre. La FAO apporte son soutien à la mise à niveau du système national de production de plants de pommes de terre et à l'amélioration de la production de pommes de terre comestibles, la protection contre les organismes nuisibles étant l'un des principaux facteurs contribuant à l'augmentation des rendements et à la prévention des pertes de récolte.

1.3. Systèmes de gestion des organismes nuisibles et des pesticides

34. La FAO soutient l'élimination des pesticides contenant des polluants organiques persistants et le renforcement des capacités pour la gestion durable des pesticides et des déchets connexes en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Turquie. Afin de prévenir l'accumulation de produits agrochimiques périmés, la FAO encourage une intensification de la production agricole qui est à la fois durable et basée sur les écosystèmes, dans le cadre de ce projet financé par le FEM et géré par l'Organisation. Le projet a pour objectifs de réduire les menaces que font peser les polluants organiques persistants et d'autres pesticides périmés sur la santé publique et l'environnement, de renforcer le cadre juridique et institutionnel en vue d'une gestion appropriée des pesticides tout au long de leur cycle de vie et de réduire l'utilisation des pesticides en les remplaçant par d'autres méthodes de production et de protection des végétaux.

35. Dans le cadre d'un projet régional relevant du Programme de coopération technique, la FAO soutient l'élaboration de manuels sur la protection intégrée contre les organismes nuisibles en Macédoine du Nord et en Ukraine.

1.4. Soutien à la protection contre les organismes nuisibles transfrontières

36. Des efforts en matière d'élaboration de projets ont été entrepris afin de prévenir et de gérer les nouveaux défis liés à la santé des végétaux dans la région. Parmi les problèmes phytosanitaires les plus courants dans la région figurent les maladies de la rouille du blé. Pour que les mesures de lutte soient efficaces, une collaboration internationale et une surveillance continue sont essentielles compte tenu de la nature transfrontalière de ces maladies et des changements fréquents dans la composition des populations résultant de mutations. À cet égard, un projet est élaboré avec le soutien du Programme de

⁵ On trouvera des informations sur la catégorie CAC à l'adresse suivante: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31992L0034&from=FR>.

⁶ On trouvera des informations sur le système de passeport phytosanitaire de l'UE à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/food/plants/plant-health-and-biosecurity/trade-plants-and-plant-products-within-eu_fr.

partenariat FAO-Turquie en vue de faciliter la collaboration entre sept pays d'Asie centrale et du Caucase. Dans le cadre de ce projet, conçu pour cinq ans, un soutien sera apporté à la collaboration internationale, à la surveillance, au renforcement des capacités, au développement de variétés résistantes et à la formation des agriculteurs.

37. En outre, un projet est élaboré dans le cadre du Programme de coopération technique pour lutter contre une nouvelle souche de la fusariose de la banane (*Fusarium* race tropicale 4), détectée sur la côte sud de la Turquie, qui menace les productions de bananes dans le monde entier. Le projet soutiendra l'élaboration d'une stratégie nationale et l'exécution d'activités de surveillance, de sensibilisation et de développement des capacités afin de prévenir la propagation de la maladie et les conséquences qu'elle pourrait avoir sur la production et les moyens de subsistance.

38. La FAO participe à la mise au point d'un nouveau projet qui vise à soutenir le développement du secteur agricole au Tadjikistan et qui porte notamment sur le renforcement des systèmes nationaux de lutte antiacridienne et de protection des végétaux, y compris la lutte biologique contre les organismes nuisibles.

1.5. Projets relatifs à la santé des végétaux dans le secteur forestier

39. La FAO apporte son soutien au renforcement de la gestion durable et polyvalente des forêts afin d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales et de faire face au changement climatique au Kosovo⁷. Le projet vise à intensifier la détection, la quantification et la prévision des incidents liés aux organismes nuisibles forestiers et à prévenir leur réapparition et leur multiplication à l'avenir par des mesures de lutte et d'élimination. Une coordination et des échanges d'informations fréquents seront mis en place au-delà des frontières du Kosovo.

40. Dans le cadre de l'initiative régionale 3, une enquête menée sur le chancre du châtaignier a été réalisée en 2020 en Albanie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Macédoine du Nord afin de caractériser les populations locales de l'agent pathogène du chancre du châtaignier et d'identifier les souches d'hypovirus à utiliser dans la région pour le combattre.

2) Sensibilisation à l'importance des questions de santé des végétaux pour la sécurité alimentaire et le développement économique

41. En Europe et en Asie centrale se tiennent chaque année plusieurs réunions consacrées à divers aspects du développement agricole, notamment des réunions axées sur la protection des végétaux. La fin de l'année 2019 et toute l'année 2020 devaient être particulières, car l'Assemblée générale des Nations unies avait proclamé 2020 Année internationale de la santé des végétaux.

42. Un certain nombre de pays avaient prévu d'organiser des manifestations liées à la santé des végétaux dans le cadre de l'Année internationale. Malheureusement, le début de l'année 2020 a été marqué par la pandémie de covid-19 et, en réponse à cette menace, les gouvernements ont imposé des restrictions visant à limiter les contacts sociaux, y compris les voyages et les réunions, ce qui a empêché la tenue des manifestations. En outre, la FAO a décidé de suspendre les missions de son personnel afin d'éviter qu'il ne soit exposé au risque d'infection.

⁷ Les références au Kosovo s'entendent au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

43. Ces restrictions ont eu des répercussions sur de nombreuses réunions phytosanitaires de haut niveau, entraînant l'annulation de la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires prévue en 2020 et de la Conférence internationale sur la santé des végétaux, une des principales manifestations de l'Année internationale, qui devait initialement se tenir à Helsinki (Finlande) en octobre 2020.

44. De même, il a fallu reporter l'atelier sur les organismes nuisibles et les maladies des végétaux d'apparition récente qui devait être organisé en Turquie, dans le cadre de l'Année internationale, par le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale situé à Ankara. Malgré la pandémie, le Bureau sous-régional a tenu un stand virtuel au Salon international des semences en ligne, organisé par l'Association turque du secteur des semences⁸. De plus, en collaboration avec la FAO, la poste turque a émis un timbre postal consacré à l'Année internationale⁹.

45. Néanmoins, plusieurs réunions liées à la santé des végétaux ont eu lieu dans la région, avec la participation de la FAO dans certaines d'entre elles.

46. En novembre 2019 à Moscou (Fédération de Russie), la Commission économique eurasiennne a organisé un séminaire régional pour examiner le projet de NIMP relatif à l'autorisation accordée à des instances d'accomplir les tâches des organisations nationales de la protection des végétaux, et pour débattre des certificats phytosanitaires électroniques (système ePhyto de la CIPV).

47. Malgré la pandémie de covid-19, en 2020, les travaux de la CIPV relatifs à l'élaboration de NIMP se sont poursuivis, des réunions sur le sujet ayant été tenues en ligne. Dans le cadre du processus d'établissement de normes, le Bureau régional, le secrétariat de la CIPV et l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes ont co-organisé l'atelier régional 2020 de la CIPV pour l'Europe et l'Asie centrale. Les participants à l'atelier ont examiné les projets de normes soumis pour consultation à la CIPV et ont eu l'occasion de mieux se familiariser avec les procédures d'établissement de normes de la CIPV et d'autres questions connexes. Outre la participation de la FAO à l'organisation de l'atelier, le Bureau régional a tenu en amont une réunion régionale supplémentaire pour aider les pays à se préparer à l'atelier. Par ailleurs, après l'atelier, il a organisé une autre réunion consacrée à la fourniture d'orientations détaillées aux pays sur les procédures du prochain appel à propositions de thèmes de la CIPV: normes et mise en œuvre (2021).

48. Le prochain atelier régional de la CIPV pour l'Europe et l'Asie centrale devrait se tenir en ligne du 6 au 8 septembre 2021. Il est de coutume qu'il soit organisé en collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale.

49. En février 2021, en coopération avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO et avec le Secrétariat de la CIPV, le Bureau régional a organisé un webinaire sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux, avec la participation d'experts de plusieurs pays d'Asie centrale ainsi que de Turquie, de Macédoine du Nord et d'Australie. Au cours du webinaire, la Présidence du Comité directeur international de l'Année internationale a fait un tour d'horizon des activités en rapport avec la manifestation, tandis que les experts nationaux ont fait part de leur expérience, des succès obtenus et des défis rencontrés dans l'organisation des systèmes de surveillance nationaux.

⁸ Pour plus d'informations, voir www.turktedonlineseedfair.com/.

⁹ Pour plus d'informations, voir www.ptt.gov.tr/Lists/EmisyonProgramlari/Attachments/25/2020%20EMİSYON%20PROGRAMI.pdf.

50. En juin 2021, la FAO a organisé en Arménie, en coordination avec le Bureau de pays, un webinaire en ligne sur la santé des végétaux dans le cadre de l'Année internationale. L'ordre du jour du webinaire comprenait la présentation d'informations relatives à l'Année internationale ainsi que l'examen d'autres sujets d'intérêt pour l'Arménie dans le domaine de la santé des végétaux.

51. Afin d'en savoir plus sur les perspectives de mise en œuvre des certificats phytosanitaires électroniques dans les pays d'Europe et d'Asie centrale visés par les programmes de la FAO, le Bureau régional a élaboré un questionnaire qu'il a distribué aux pays en les invitant à le lui retourner dûment rempli. Les réponses fournies par plusieurs pays ont permis de dresser un tableau partiel de leur approche du système ePhyto et des obstacles qu'ils rencontrent pour y adhérer.

52. Au cours de son élaboration, le questionnaire a été présenté au Secrétariat de la CIPV, ce qui a permis d'établir des contacts avec le Groupe consultatif sectoriel ePhyto¹⁰ qui soutient les travaux du Secrétariat sur le système ePhyto, ainsi qu'à l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce¹¹, qui a fourni un soutien technique aux pays du monde entier désireux de participer au système. Ces contacts ont conduit à l'organisation d'un atelier régional sur le système ePhyto.

53. En juin 2021, en coopération avec le Secrétariat de la CIPV, le Groupe consultatif sectoriel ePhyto et l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, le Bureau régional a organisé un webinaire régional destiné à fournir aux pays de la région des informations exhaustives sur le système ePhyto et sur les possibilités d'assistance technique en vue d'y adhérer. Au cours de ce webinaire, les organisateurs de l'événement et des experts de l'Union européenne, d'Ouganda et de l'Ouzbékistan ont présenté des exposés. Un autre webinaire régional a été organisé en novembre 2020 sur la protection des chênes pour les générations futures en Europe et en Asie centrale, l'accent ayant été mis notamment sur les organismes nuisibles au chêne et la protection intégrée.

54. Dans le cadre d'un projet régional relevant du Programme de coopération technique, la FAO a soutenu l'élaboration de manuels sur la protection intégrée contre les organismes nuisibles à l'intention de la Macédoine du Nord¹² ¹³ et de l'Ukraine¹⁴. Un autre manuel sur la protection intégrée destiné à l'Ukraine devrait être élaboré dans le cadre d'un nouveau projet; ce guide devrait couvrir les maladies des végétaux et venir en complément du premier manuel, qui portait sur les organismes nuisibles.

55. Dans le cadre d'un projet mené en Arménie sur l'analyse des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, qui comporte également un volet sur les organismes nuisibles aux végétaux, deux documents de sensibilisation de l'Année internationale ont été traduits en arménien, à savoir *Cahier d'activités – Des plantes saines pour une planète en bonne santé*¹⁵ et *Année internationale de la santé des végétaux 2020 – Protéger les plantes, protéger la vie*¹⁶. Les publications ont été imprimées en 2 000 exemplaires pour être distribuées dans les écoles et lors de réunions. En outre, une vidéo promotionnelle sur l'Année internationale a été produite en Arménie, avec l'aide de FAO.

¹⁰ On trouvera des informations sur le Groupe consultatif sectoriel ePhyto à l'adresse suivante:

www.ippc.int/fr/ephyto/ephyto-industry-advisory-group/.

¹¹ Voir le site web de l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce à l'adresse suivante: www.tradefacilitation.org/.

¹² Le manuel en macédonien peut être consulté à l'adresse suivante: www.fao.org/documents/card/en/c/cb0814mk.

¹³ Le manuel en albanais peut être consulté à l'adresse suivante: www.fao.org/documents/card/en/c/cb0814sq.

¹⁴ Le manuel en ukrainien peut être consulté à l'adresse suivante: www.fao.org/documents/card/en/c/cb3909en.

¹⁵ La publication peut être consultée en français à l'adresse suivante: www.fao.org/publications/card/en/c/CA9327FR et en arménien à l'adresse suivante: www.fao.org/documents/card/en/c/ca9327hy.

¹⁶ La publication peut être consultée en français à l'adresse suivante: www.fao.org/publications/card/en/c/CA6992FR et en arménien à l'adresse suivante: www.fao.org/documents/card/en/c/ca6992hy.

56. Dans le cadre du plan de travail 2020-2021 du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts¹⁷, une évaluation régionale sur la situation des espèces forestières envahissantes en Europe et en Asie centrale a été réalisée en 2020 afin de combler le manque d'informations en la matière dans la région et de fournir un aperçu de la situation de ces espèces et d'autres facteurs majeurs menaçant les écosystèmes forestiers.

57. En juillet 2020, le Réseau a organisé, conjointement avec d'autres réseaux régionaux consacrés aux espèces forestières envahissantes en Afrique, en Asie et au Proche-Orient, un webinaire mondial sur les organismes nuisibles forestiers intitulé «Espèces forestières envahissantes: la prochaine pandémie mondiale?».

3) Renforcement de la collecte de données sur les liens entre le changement climatique et les problèmes liés aux organismes nuisibles

58. La FAO a traité cette recommandation au niveau mondial, dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux. La FAO a apporté son appui à l'élaboration et à la publication de l'ouvrage intitulé *Examen scientifique des effets des changements climatiques sur les organismes nuisibles aux végétaux. Un défi mondial à relever afin de prévenir et d'atténuer les risques phytosanitaires dans l'agriculture, la sylviculture et les écosystèmes*¹⁸. Cet ouvrage peut être consulté sur le site web de la FAO.

4) Soutien aux efforts déployés par les pays pour renforcer leur coopération internationale en matière de santé des végétaux

59. La FAO attache une grande importance et apporte son soutien à la coopération entre les pays dans tous les domaines de programmation, y compris la santé des végétaux. La période sur laquelle porte le présent rapport n'a cependant pas été propice au développement de la coopération internationale, qui nécessite généralement des voyages internationaux, des rencontres en personne et des entretiens en face à face. Ce sont précisément ces aspects qui sont devenus impossibles dans le cadre de la pandémie de covid-19 et des restrictions qui en découlent.

60. Compte tenu de la situation liée à la covid, la FAO a continué de faciliter les contacts internationaux entre les pays et d'organiser des réunions internationales en ligne. Grâce à l'utilisation de moyens de communication électroniques, la coopération, les discussions et les échanges d'informations à l'échelle internationale ont pu se poursuivre. En outre, dans un certain nombre de cas, les modalités de collaboration en ligne ont permis à la FAO d'inviter des experts d'autres continents, par exemple d'Australie ou d'Ouganda, à participer à des réunions régionales sur la santé des végétaux.

III. Répercussions de la pandémie de covid-19 sur la mise en œuvre des activités de développement dans la région

61. L'apparition de la pandémie de covid-19 au début de l'année 2020 et les restrictions à la circulation et aux regroupements qui en ont découlé ont eu de nombreuses répercussions sur l'économie mondiale, notamment sur l'agriculture. Cette situation a également eu une incidence sur l'exécution des activités dans la région par la FAO et ses partenaires dans le cadre des projets de développement.

¹⁷ Voir le site web du Réseau à l'adresse suivante: www.reufis.org/.

¹⁸ Publication disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/publications/card/en/c/CB4769FR.

62. Dans la mesure du possible, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a fait preuve de souplesse dans l'exécution des activités de projet afin d'apporter un soutien maximal aux pays bénéficiaires, malgré la pandémie. La pandémie a fortement entravé les activités qui nécessitaient des voyages internationaux et des réunions en face à face, comme les missions d'agents ou de consultants de la FAO, les formations et les ateliers ou les voyages d'étude. Les activités menées dans un seul pays ont généralement été moins touchées, car les répercussions dépendaient de la situation dans le pays concerné. Les difficultés rencontrées dans la réalisation de certaines activités n'ont pas conduit immédiatement à leur annulation. La FAO a adopté diverses approches pour réaliser les activités prévues. Les réunions des équipes de projet et certaines des formations ont été réalisées en ligne, à l'aide de dispositifs de communication basés sur le web. D'autres activités, telles que des formations plus pratiques qui devaient être menées sur place ou dans un laboratoire, par exemple, ont été reportées, dans l'attente que la situation s'améliore. L'élaboration de publications, de documents d'orientation, de projets de textes législatifs ou d'autres documents a pu se poursuivre malgré la pandémie. Lorsque cela s'est avéré nécessaire pour la réalisation des activités des projets et dans la mesure du possible, la durée des projets a été prolongée, dans les limites officielles établies, en particulier pour certains exercices biennaux. Des annulations ont pu avoir lieu dans les cas où les activités ne pouvaient être menées ni en personne en raison de restrictions ni à distance pour des raisons techniques. Tous les efforts ont cependant été déployés pour mener à bien le plus grand nombre d'activités possible et réduire au minimum les annulations. Selon les estimations sommaires des fonctionnaires du Bureau régional intervenant dans la mise en œuvre de projets liés à la santé des végétaux dans la région, la part des activités annulées en raison de la pandémie est inférieure à 5 pour cent. Cependant, comme de nombreux projets sont en cours, cette estimation ne peut être considérée comme définitive. Il est à espérer que l'amélioration de la situation au regard de la covid-19 dans la région permettra la mise en œuvre complète de toutes les activités prévues.